

Image not found or type unknown



Divorce puis remariage et succession

Par **Rose50**, le **11/04/2017 à 14:35**

Bonjour à toutes et tous,rnrnj'avais une petite question qui me tараude.rnrnLors d'un second mariage, si le mari venait à décéder, la première femme peut elle encore prétendre à recevoir un héritage?rnrnMerci beaucoup [\[smile3\]](#)rnrnA bientôt.

Par **amajuris**, le **11/04/2017 à 17:39**

Bonjour,rnUne fois divorcé, il n'y a plus aucun lien juridique entre les ex-époux.rnDonc la première femme divorcée d'un homme n'est pas héritière de son ex-mari.rnSALUTATIONS

Par **Visiteur**, le **11/04/2017 à 18:00**

Bonsoir,rnSi votre second mari décède, vous avez des droits plus ou moins importants selon votre régime matrimonial et la présence ou non d'enfants des premiers lits.